

Nombre de conseillers :
En exercice 18
Présents 15
Votants 18

**N° D032_FINANCES : Budget Principal_
Compte de Gestion**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

Absent (0) :

Excusés (3) : CHEVALLAY Patrice, pouvoir à TRINCAT Christophe
PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire,
VEZIN Pascale, pouvoir à PODEVIN Christian

Votants (18)

L'adjointe aux finances expose le Compte de Gestion dressé par le Trésorier. Ce bilan financier transmis par le Comptable public est identique au compte administratif de la commune.

Il laisse apparaître un résultat de l'exercice 2024 de 535 754.69 €.

Madame Florine WIART indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives au budget principal, au titre de l'exercice 2024 a été réalisé par le Trésorier du SGC de Thonon les Bains et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M57
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier de Thonon les Bains

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE et APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget principal au titre de l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

